

COUPE DE NORMANDIE DE CROSS COUNTRY 2011

1) DEFINITION : 1.1– La fédération française de Cyclisme et la Commission régionale de VTT de Normandie, met en compétition la Coupe de Normandie de VTT Cross-Country. 1.2– Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. 1.3– La seule autorité compétente sera celle du Collège des Commissaires pour l'application du présent règlement.

2) PARTICIPATION : 2.1 – La Coupe de Normandie est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés FFC, de catégorie 1 – 2 – 3 – pass-cyclisme, les licences accueil et les non licenciés FFC munis d'un certificat médical de moins d'un an, ou les détenteurs d'une licence affiliée à l'UCI.

3) CLASSE : Tous les coureurs hommes de série 1, 2, 3 ou pass-cyclisme disputeront la Coupe de Normandie en classe homme. Aucune série ne sera différenciée.

4) CATEGORIES :

4.1 – Les catégories sont les suivantes :

Cadets : 15 – 16 ans année 95- 96

Cadettes : 15 – 16 ans année 95 - 96

Juniors H : 17 – 18 ans année 93 - 94

Juniors D : 17 – 18 ans année 93 - 94

Espoirs H : 19 – 22 ans année 92 - 91 – 90 – 89

Espoirs D : 19 – 22 ans année 92 - 91 – 90 – 89

Seniors : 23 – 29 ans année 88 – 87- 86 – 85 – 84 – 83 – 82

Dames : 23 ans et + année 88 et -

Masters 1 : 30 à 39 ans année 81 – 80 – 79 – 78 – 77 – 76 – 75 -74 -73 - 72

Masters 2 : 40 à 49 ans année 71 – 70 – 69 – 68 – 67 – 66 -65 – 64 – 63 - 62

Masters 3 : 50 ans et + année 61 et -

Tandems : 17 ans et +année 93 et avant

4.2 – Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4.3 – Les coureurs masters qui auront choisi de courir en catégorie homme senior en début de saison, devront disputer toute la Coupe de Normandie dans cette catégorie. 4.4 – Les coureurs masters de 1ère et 2ème catégories courent en catégorie homme senior

5) CIRCUIT :

5.1 – caractéristiques : le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités physiques et techniques des participants.

5.1.1 – Il est souhaitable que les parcours soit de 5 km minimum et de 7,5km maximum, représentant environ 15 à 20 mn au tour. Le circuit devra être homologué par le Conseiller Technique sportif, le délégué des circuits et fera l'objet d'une reconnaissance par la CRVTT.

5.2 – Contrôle de passages :

5.2.1. Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours. Le Collège des Commissaires vérifiera les pointages ainsi réalisés.

5.2.2. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

5.2.3. Le non respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

5.2.4. Le coureur est seul responsable de son parcours.

5.3. – Temps de course :

5.3.1. Le temps de course du premier des coureurs de la série homme senior, espoir, masters1 Doit se situer dans une fourchette de temps de course de : **Minimum** : 1 h 30 **Maximum** : 1 h 45 5.3.2. Le temps de course du premier coureur des catégories juniors hommes, masters 2, masters 3 et tandems et se situer dans une fourchette de temps de course de : **Minimum** : 1 h 00 **Maximum** : 1 h 15 5.3.3. Le temps de course du premier coureur des catégories dames, espoirs dames, doit se situer dans une fourchette de temps de course de : **Minimum** : 1 h 00 **Maximum** : 1 h 15 5.3.4. Le temps de course du premier coureur des catégories cadets et juniors dames doit se situer dans une fourchette de temps de course de : **Minimum** : 0 h 45 **Maximum** : 1 h 00 5.3.5. Le temps de course du premier coureur de la catégorie cadette, doit se situer dans une fourchette de temps de course de : **Minimum** : 0 h 45 **Maximum** : 1 h 00 5.4 Balisage : Eviter de baliser le circuit avec des matériaux dangereux non protégés. (Piquet en fer interdit) Le circuit devra être balisé de façon claire : flèches, croix, ruralise...

6) ENGAGEMENTS :

6.1 – Les droits d'engagements sont fixés à : 8 € pour les seniors, espoirs, masters 1, dames, espoirs dames, juniors hommes, juniors dames masters 2, masters 3, licenciés FFC 6 € pour les cadets et cadettes licenciés FFC 16 € pour les tandems licenciés FFC 12 € pour les non licenciés FFC 8 € pour les cadets, cadettes non licenciés Engagements sur place : + 3 €

6.2 – Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

6.3 - Tout engagement transmis sans le règlement financier sera majoré de 3 € sur place

6.4 – L'organisateur s'engage à rembourser aux coureurs leur droit d'engagement, uniquement sur présentation d'un certificat médical constatant l'incapacité à la pratique du VTT le jour de l'épreuve, moins éventuellement le prix du timbre poste. Le coureur devra néanmoins, aviser l'organisateur avant la fermeture de la remise des plaques.

6.5 – Tout concurrent inscrit sur place, se positionnera en dernière ligne.

7) MARQUES DE COURSE ET ATTRIBUTION DES NUMEROS :

7.1 Les numéros de course seront attribués selon le classement de l'année précédente pour la première manche et selon le classement en cours pour les manches suivantes. Pour les seniors, espoirs et masters 1, seul le classement scratch sera pris en compte.

7.2 Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque coureur devra être muni d'une plaque frontale.

7.3 Les plaques seront fournies par l'organisateur.

7.4 Les concurrents devront obligatoirement porter de façon très visible les dossards, autocollants et les plaques portant le sigle de la ou les sociétés sponsorisant la Coupe de Normandie.

7.5 Le port du maillot de leader de l'année précédente est obligatoire sur la première manche

8) ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF :

8.1 L'Organisateur devra prévoir un local pour la remise des plaques. 8.2 L'accueil, l'inscription et le contrôle des concurrents se dérouleront pour toutes les catégories jusqu'à une heure avant les différents départs. 8.3 Le concurrent devra être régulièrement engagé (voir article 6) et se présentera au contrôle avec sa licence et/ou son certificat médical (moins d'un an). En contrepartie, l'organisateur lui remettra sa plaque. 8.4 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il aura rempli le formulaire d'engagement et qu'il en aura en même temps réglé le montant ; pour finir, lorsqu'il aura signé la feuille d'émargements.

9) MATERIELS ET VERIFICATIONS TECHNIQUES :

9.1 Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur. 9.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité des matériels qu'ils utilisent, ainsi que de son entretien.

9.3 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité des protections qu'ils utilisent.

9.4 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque est un emplacement réservé aux sponsors officiels de l'épreuve à l'exclusion de tout autre, et doit être conservé dans sa configuration originale. Le non respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus de départ ou des pénalités à l'arrivée.

9.5 Tout changement de vélo pendant l'épreuve est interdit.

9.6 Tout matériel de réparation, roues, matériel et outillage devra être déposé dans la zone de réparation avant le départ. L'entrée et la sortie de cette zone seront matérialisées par un panneau. Un badge d'accréditation pour l'entrée en zone sera remis à un responsable du club obligatoirement licencié au contrôle administratif.

10) EQUIPEMENT : Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée est obligatoire toute la durée de l'épreuve et à partir de l'échauffement sous peine de refus de départ.

11) ZONE DE DEPART :

11.1 Prévoir une zone suffisamment large. (Ligne de départ 8 M minimum)

11.2 L'accès aux lignes de départ s'effectue par les portes latérales correspondant aux positions respectives des coureurs sur la ligne de départ.

11.3 Les lignes doivent être espacées de 2,50 m

11.4 Les lignes doivent être matérialisées au sol : (peinture biodégradable, poudre à l'exclusion de rubalise).

12) ZONE D'ARRIVEE :

12.1 Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser le passage que d'un seul concurrent.

12.2 Les concurrents sont considérés en course jusqu'à la sortie de ce passage.

13) ORDRE ET HEURES DE DEPART :

13.1-1 - TRJV.

Pupilles à benjamins 10 h 30 Minimes 11 h 00

13.1-2 - COUPE DE NORMANDIE.

-- Cadets, Cadettes, juniors H et D : 12 h 30

-- Dames toutes catégorie, Master 2 et 3 : 12 h 30

-- Seniors, espoirs, masters 1, Tandems : 14 h 30

13.2 Le placement de la 1ère épreuve se fera en fonction des résultats de la Coupe de Normandie de l'année précédente. Puis du classement général en cours sur les autres manches.

13.3 Les coureurs de série 1 ou 2 uniquement seront placés en 1ère ligne, puis viendront ensuite les coureurs classés sur la coupe de Normandie.

13.4 Les coureurs inscrits sur place et les non licenciés seront situés en fin de grille.

13.5 Sur la grille de départ, et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver un pied à terre et ne pas se tenir aux barrières.

13.6 Le non respect de sa ligne de départ entraînera une sanction immédiate du coureur : rétrogradation en dernière ligne la première fois, puis mise hors course en cas de deuxième refus.

14) REPARATION ET ASSISTANCE :

14.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé

14.2 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de sanction. L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

14.3 L'assistance technique en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exclusion du cadre (art. 9.5)

14.4 L'assistance technique se fera seulement dans la ou les zones techniques où le matériel aura été déposé (art. 9.6)

14.5 Les réparations peuvent être faites par le coureur lui-même ou avec un coéquipier accrédité, dans la zone prévue.

14.6 En plus de l'assistance technique dans les zones, l'assistance est autorisée en dehors des zones seulement entre coureurs d'un même club toujours en course.

14.7 L'utilisation de liaison radio, oreillette ou tél portable est interdite.

15) RAVITAILLEMENT :

15.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur tout le parcours en plus des stands de ravitaillement officiels mis en place par l'organisation.

15.2 Le passeur de bidon devra être arrêté sous peine de mise hors course du coureur.

16) CLASSEMENTS :

16.1 Lors de chaque épreuve, seront établis les classements suivants :

Un classement scratch hommes : seniors, espoirs et masters 1 Un classement scratch dames : dames et espoirs dames Un classement senior, espoir H, master 1, junior H, master 2, master 3, cadet, cadette, dame et espoir dame, junior D, tandem.

16.2 Les classements seront affichés par le Secrétaire de course, après signature du juge à l'arrivée avec mention de l'heure d'affichage.

16.3 Pour le classement général de la Coupe de Normandie, seront retenus les 3 meilleurs résultats sur les 4 manches.

16.4 Pour ce qui concerne la catégorie tandem, seuls les équipages constitués des mêmes coureurs sur chaque manche seront classés au classement général.

16.5 Le classement scratch servira à l'attribution des primes le jour de l'épreuve.

16.6 Le classement par catégorie servira à l'attribution des points et des prix pour le classement général final.

16.7 Un classement officiel sera établi ; les non licenciés FFC ne seront pas pris en compte. Ces deniers ne figureront pas au classement général de la coupe de Normandie.

16.8 Le délai de réclamation a pour origine, l'heure d'affichage des résultats.

16.9 La participation à la finale est obligatoire pour compter dans le classement général.

17) BAREME DE POINTS : Barème d'attribution selon le tableau ci-joint. Points attribués par manche. Pour le classement général de la Coupe de Normandie, sera retenu la totalité des résultats des courses réellement organisées, moins le plus mauvais résultat. (Art. 16.3) En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de 1er, de 2ème etc.... Puis en dernier ressort, il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

1er 300	26ème :214
2ème :290	27ème : 212
3ème : 281	28ème :210
4ème :273	29ème; :208
5ème : 266	30ème : 206
6ème :260	31ème : 204
7ème : 255	32ème : 202
8ème :251	33ème :200
9ème : 248	34ème : 198
10ème :246	35ème : 196
11ème : 244	36ème : 194
12ème :242	37ème : 192
13ème : 240	38ème :190
14ème :238	39ème :188
15ème : 236	40ème : 186
16ème : 234	41ème :184
17ème :232	42ème : 182
18ème : 230	43ème :180
19ème : 228	44ème :178
20ème :226	45ème :176
21ème :224	46ème :174
22ème :222	47ème :172
23ème :220	48ème; :170
24ème :218	49ème :168
25ème :216	50ème :166



18) TITRES ET RECOMPENSES : Les titres décernés à l'issue de la Coupe de Normandie seront remis lors des assises du VTT, sous condition de 6 classés dans la catégorie

- au vainqueur de la catégorie senior - au vainqueur de la catégorie espoir H - au vainqueur de la catégorie master 1 - au vainqueur de la catégorie dame et espoir dame - au vainqueur de la catégorie junior H - au vainqueur de la catégorie master 2 - au vainqueur de la catégorie master 3 - au vainqueur de la catégorie junior dame - au vainqueur de la catégorie cadet - au vainqueur de la catégorie cadette - au vainqueur de la catégorie tandem qui recevront un maillot et un trophée au premier et des médailles d'argent et de bronze seront remises au deux suivants.

19) RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES :

19.1 Pour chaque épreuve comptant pour la Coupe de Normandie, coupes et prix en espèces ou lots équivalents (voir grille en annexe) seront distribués par l'Organisateur.

19.2 Le port du maillot ou la tenue représentant le club est obligatoire sur le podium, y compris pour les podiums des assises.

19.3 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et sera rétrogradé à la 4ème place (sauf en cas de force majeure). **19.4** Les compétiteurs pouvant prétendre à un podium au classement final de la coupe, doivent être présents lors de la cérémonie des assises du VTT en fin d'année.

19.5 Classement général final : le coureur devra obligatoirement être au départ de l'épreuve finale (le contrôle de fera au travers des feuilles d'émergents et la présence sur la ligne de départ).

19.6 Le motif « cas de force majeur » pour la dernière épreuve devra être justifié et transmis au secrétariat de la CRVTT.

19.7 Il est rappelé aux organisateurs que les enveloppes contenant des prix en espèces, sont interdites pour les cadets et cadettes.

20) PENALITES : - Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre ou dossard : refus de départ ; à l'arrivée : pénalité en temps - Extrémités du guidon non bouchées : refus de départ - Défaut de casque à coque rigide ou jugulaire non bouclée : au départ – refus de départ, à l'arrivée, mise hors course. - Assistance matérielle différente de celle prévue durant l'épreuve – mise hors course - Absence sur un contrôle de passage – mise hors course - Non respect du parcours – mise hors course - Refus de passage par un concurrent rattrapé – pénalités en temps - Circulation en sens inverse – mise hors course - Franchissement de la ligne d'arrivée en sens inverse – mise hors course - Non respect de la grille de départ avant le départ - départ en dernière ligne puis mise hors course - Jet de déchets (papiers, tubes, chambre à air, Etc) sur le parcours, les zones techniques, les zones de départ et d'arrivée – mise hors course. - Non respect des consignes des commissaires : mise hors course

21) RECLAMATIONS :

21.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents, doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 30 minutes après son arrivée.

21.2 Les réclamations concernant les résultats doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

21.3 Le Collège des Commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le Collège des Commissaires. Cette réclamation doit être présentée par écrit et signée par le ou les coureurs.

22) DIVERS :

22.1 L'organisateur devra concevoir un dossier technique qu'il transmettra au moins 2 mois avant son épreuve à la Présidente de la CRVTT. Ce point est également applicable aux épreuves de VTT X-Country autres que les manches de coupe de Normandie. Il est souhaitable que le montant des engagements soit identique à ceux de la coupe pour toutes les épreuves de VTT en Normandie (à l'exception du Championnat de Normandie).

23) GRILLE DE PRIX :

Scratch hommes : seniors, espoirs, masters 1 : 80-70-55-50-45-35-30-20 Scratch dames : dames, espoirs dames 40-35-30-20 Juniors dames : 30-20-15 Juniors hommes : 40-35-30-20 Masters 2 : 40-35-30-20 Masters 3 : 40-35-30 TOTAL 930 €

24) Seul le collège des commissaires est habilité à apporté des modifications au présent règlement en fonction des conditions climatiques ou des circonstances de courses.

Les manches de la Coupe de Normandie

1ère manche - 17 avril : la Chapelle Montligeon (61) – UC Percheronne.

2ème manche - 22 mai : Louviers (27) – U.V. Louviers.

3ème manche - 26 juin : Val de Reuil (27) - VC Val de Reuil

4ème manche - 18 septembre : Lillebonne (76) -

OVTT Lillebonne (finale)